

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 31 juillet 2020

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François BERNARDINI - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Roland GIBERTI - Philippe GINOUX - Frédéric GUINIERI - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Véronique MIQUELLY - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Didier PARAKIAN - Serge PEROTTINO - Didier REAULT - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ représenté par François BERNARDINI - Gérard GAZAY représenté par Roland GIBERTI - Danielle MILON représentée par Roland MOUREN - Georges ROSSO représenté par Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Bernard DEFLESSELLES - Jean-Pascal GOURNES - Eric LE DISSÈS - Henri PONS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

MOB 036-8184/20/BM

■ Approbation de l'avenant n°1 à la convention de financement avec le Département des Bouches-du-Rhône et modification du plan de financement relatif à l'opération concernant la requalification de la Rocade du Jarret à Marseille

MET 20/13329/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Par délibération VOI 006-228/14/CC du 26 juin 2014 la Communauté urbaine Marseille-Provence Métropole a approuvé le principe de la requalification de la Rocade du Jarret à Marseille.

Par délibération VOI 017-784/15/CC du 19 février 2015, la Communauté urbaine Marseille-Provence Métropole a approuvé la création et l'affectation de l'opération d'investissement liée à la requalification de la Rocade du Jarret.

La Rocade du Jarret constituée des boulevard Maréchal Juin, François Duparc, Sakakini et Jean Moulin est issue de la couverture du ruisseau du Jarret réalisée entre 1955 et 1968. Cet axe constituait alors l'unique itinéraire de contournement du centre-ville de Marseille avec des caractéristiques très routières.

La mise en service de la Rocade L2 a permis de limiter le trafic de transit supporté par cet axe, notamment le trafic de poids-lourds. Grâce à cet allègement de trafic opéré, la requalification du Jarret est entreprise suivant un parti d'aménagement plus urbain.

La Rocade du Jarret est requalifiée en un Boulevard Urbain Multimodal, dont l'objectif est de garantir une circulation des véhicules fluide, une circulation efficace des transports en commun, des aménagements cyclables continus et des espaces publics de qualité.

Signé le 31 Juillet 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 août 2020

Dans le cadre de cette opération importante et afin de partager l'ambition du cœur de Métropole, un partenariat avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône a été mis en place. Ainsi, par délibération VOI 003-4036/18/BM du 28 juin 2018, le Bureau de la Métropole a approuvé la demande de subvention d'investissement relative à l'opération de la requalification de la Rocade du Jarret.

Le plan de financement retenu était une subvention de 68.33% du Département soit 41 000 000 euros HT (49 200 000 euros TTC) et un autofinancement de 31.67% de 19 000 000 euros HT (22 800 000 euros TTC)

Depuis lors, par délibération VOI 001-5693/19/BM du 28 mars 2019, le Bureau de la Métropole a approuvé la convention de maîtrise d'ouvrage unique avec la Ville de Marseille pour la requalification de la Rocade du Jarret (secteurs Boulevard Chave - rue Sainte Cécile et Boulevard de la Blancarde - Boulevard Chave" (phase1).

En effet, une partie des travaux à réaliser relevant de la compétence de la commune, la Ville de Marseille et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont décidé de mettre en place une maîtrise d'ouvrage unique pour l'exécution des travaux relevant de la compétence de chaque collectivité, dans un souci d'efficacité technique et financière.

Ainsi, la Métropole réalisera, pour le compte de la Ville de Marseille, les ouvrages et équipements qui relèvent d'une compétence communale : vidéo protection / vidéo verbalisation et aménagement de 3 squares publics fermés, soit une participation financière de la Ville de Marseille estimée à 4 545 262,64 euros TTC.

Par délibération VOI 001-6709/19/BM du 26 septembre 2019, le Bureau de la Métropole a également approuvé une convention de maîtrise d'ouvrage unique concernant la seconde phase des travaux (secteurs Boulevard de la Blancarde – rue Roche, rue Roche-Saint-Just et rue Sainte-Cécile – Place de Pologne) avec une participation financière de la Ville de Marseille estimée à 559 656 euros TTC.

C'est pourquoi, il convient désormais de signer un avenant n°1 à la convention de financement avec le département des Bouches du Rhône numéro AC-010278 et de procéder à la modification du plan de financement relatif à l'opération concernant la requalification de la Rocade du Jarret afin de préciser le nouveau plan de financement :

FINANCEMENT	COÛT HT	COÛT TTC
Département Subvention sollicitée : 68,33%	38 093 032,44	45 711 638,93
Métropole AMP Participation : 31,67%	17 652 868,69	21 183 442,43
Sous-Total Financement	55 745 901,13	66 895 081,36
Ville de Marseille Remboursement 100%	4 254 098,87	5 104 918,64
TOTAL FINANCEMENT	60 000 000	72 000 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération VOI 006-228/14/CC du 26 juin 2014 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI 017-784/15/CC du 19 février 2015 de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération VOI 003-4036/18/BM du 28 juin 2018 du Bureau de la Métropole ;
- La délibération VOI 001-5693/19/BM du 28 mars 2019 du Bureau de la Métropole ;
- La délibération VOI 001-6709/19/BM du 26 septembre 2019 du Bureau de la Métropole ;
- La délibération HN 001-8073/20/CM du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La lettre de saisine de la Métropole ;
- L'avis du Conseil du Territoire Marseille-Provence du 28 juillet 2020.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la signature d'un avenant n°1 à la convention de financement avec le département des Bouches-du-Rhône et à la modification du plan de financement relatif à l'opération concernant la requalification de la Rocade du Jarret à Marseille.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé l'avenant n°1 à la convention de financement numéro AC-010278 avec le département des Bouches du Rhône et la modification du plan de financement relatif à l'opération concernant la requalification de la Rocade du Jarret à Marseille ci-annexé.

Article 2 :

Madame la Présidente de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer cet avenant.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2020 et ultérieurs du Territoire de Marseille-Provence – Programme 53 - AP 151530BP - opération 2015108500.

Les recettes seront inscrites au budget 2019 et ultérieur de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Opération n°PI 15500 CG – Fonction : 851 – Sous politique : C311.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
La Présidente de la Métropole
Aix-Marseille-Provence

Martine VASSAL